

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 05 JUIL. 2017

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle fonction publique

N° CS 17-3133- 435

CIRCULAIRE

relative à la campagne de changement de corps et de grade des enseignants du second degré et des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2018

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les personnels titulaires des cadres de l'enseignement du second degré placés sous votre autorité, de l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'une campagne de changement de grade et de corps pour l'accès :

1° aux corps :

- des professeurs agrégés ;
- des professeurs certifiés ;
- des professeurs de lycée professionnel de niveau 2 (PLP2) .

2° aux grades hors classe de chacun de ces corps.

Les conditions d'éligibilité à cet avancement sont précisées dans chacune des fiches de candidatures ci-jointes.

Les fiches de candidatures, accompagnées des pièces justificatives, doivent parvenir, sous couvert de la voie hiérarchique, au secrétariat de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (18 rue Paul Doumer – BP M2 – 98849 NOUMEA Cedex) **au plus tard le 9 octobre 2017**. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence de production des pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte. En outre, pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par le chef d'établissement concerné ou par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

La présente circulaire, ainsi que la fiche d'inscription, sont téléchargeables sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc, rubrique Informations).

Le secrétaire général
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



En communication à : Employeurs publics

Alain MARC

ANNEE SCOLAIRE 2018
CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE
DU CORPS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

CONDITIONS DE RECEVABILITE, au 31 décembre 2017 :

Etre conseiller principal d'éducation de grade normal et avoir atteint le 7^e échelon de son grade.

LA FICHE DE CANDIDATURE

- doit être adressée au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 9 octobre 2017

PIECES JUSTIFICATIVES

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte**
- **Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.**

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

CRITERES DE CLASSEMENT
(cadre réservé à l'administration)

I- Echelon au 31/12/2017

-
- * joindre le dernier arrêté d'avancement d'échelon détenu**

10 pts/échelon jusqu'au 10e échelon	
30 pts pour le 11e échelon	
5 pts/année effective complète dans le 11e échelon	
TOTAL	

II- Note sur 20 au 31/12/2017

- Note administrative : _____/20
- * joindre le dernier avis de notation**

Maximum
20 points

--

III- Titres acquis à la date d'ouverture de la campagne

- a) Accès au corps des conseillers principaux d'éducation par concours
- * joindre l'arrêté de nomination faisant apparaître l'admission au concours**

Titre ou diplôme sanctionnant :

- b) 2 années d'études après le BAC
- c) 3 années d'études après le BAC
- d) 4 années d'études après le BAC
- e) 5 années d'études après le BAC

- * joindre les diplômes, attestations ou relevés de notes**

a) 10 points	
b) 4 points	
c) 6 points	
d) 10 points	
e) 15 points	
TOTAL	
Les points b), c), d) et e) ne sont pas cumulables	

IV- Affectation dans un établissement scolaire classé en ZEP en tant que titulaire (jusqu'au 31/12/2008) en Nouvelle-Calédonie

Maximum
5 points

Etablissements	Année scolaire complète

2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement	
1/2 pt pour chaque année suivante	
TOTAL	

*** joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

V- Affectation en tant que titulaire dans un établissement scolaire des provinces Nord ou îles Loyauté ou dans les communes de Yaté ou Thio

Maximum
20 points

Etablissements	Année scolaire complète

4 points à partir de la 3 ^{ème} année	
4 points pour chaque année suivante	
TOTAL	

*** joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

VI- Activités professionnelles sur l'ensemble de la carrière en Nouvelle-Calédonie

a) Accueil des stagiaires par période entière

*** joindre la décision du vice-rectorat**

b) Membre de jury de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

*** joindre l'attestation de participation établie par l'autorité organisatrice du concours**

c) Sujets de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

*** joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice du concours**

d) Sujet d'examens scolaires

*** joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice de l'examen**

e) Appui au corps d'inspection

*** joindre une attestation du corps d'inspection de l'éducation nationale**

a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1 pt/période ; - de février à août : 2 pts/période	
b) 1 pt/justificatif 10 points maximum (concours externe et spécial non cumulables)	
c) 1 pt/justificatif 10 points maximum	
d) 1 pt/justificatif 10 points maximum	
e) 1 pt/justificatif/année scolaire quel que soit le nombre de réunions	

LE CANDIDAT

Date : _____

(Signature)

**ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF
D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)**

Demande déposée le : _____

(Signature et cachet)

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation, etc ...) :

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Date : _____

(Signature et cachet)

ANNEE SCOLAIRE 2018
CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CORPS DE PROFESSEUR
DE LYCEE PROFESSIONNEL DE NIVEAU 2

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 1^{er} avril 2018 :

- être professeur de lycée professionnel de niveau 1 (PLP1) du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;
- justifier de 5 ans de services effectifs dans ce corps.
*** joindre un état de services effectifs établi par l'employeur sous l'autorité duquel les services ont été réalisés**

LA FICHE DE CANDIDATURE

- **doit être adressée** au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **9 octobre 2017**

***PIECES JUSTIFICATIVES ***

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte**
- **Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.**

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____	CRITERES DE CLASSEMENT (cadre réservé à l'administration)														
I - Echelon au 01/04/2018 Echelon : _____ Date d'effet : _____ * joindre le dernier arrêté d'avancement	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">10 pts/échelon</td> <td style="width: 50px;"></td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td style="padding: 5px; text-align: center;">Total</td> <td></td> </tr> </table>	10 pts/échelon		Total											
10 pts/échelon															
Total															
II - Note sur 100 au 31.12.2017 Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60 * joindre le dernier avis de notation	Maximum 100 <table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100px; height: 20px;"></td> </tr> </table>														
III - Titres acquis à la date d'ouverture de la campagne <input type="checkbox"/> a) Admissibilité à l'un des concours suivants : CAPES, CAPEPS-CAPET-PLP2 * joindre l'attestation d'admissibilité ou relevés de notes <input type="checkbox"/> b) Accès au corps des PLP1 par concours * joindre l'arrêté de nomination faisant apparaître l'admission au concours Titre ou diplôme sanctionnant : <input type="checkbox"/> c) 2 années d'études après le BAC <input type="checkbox"/> d) 3 années d'études après le BAC <input type="checkbox"/> e) 4 années d'études après le BAC <input type="checkbox"/> f) 5 années d'études après le BAC * joindre les diplômes, attestations ou relevés de notes	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">a) 10 pts par admissibilité</td> <td style="width: 50px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">b) 10 points</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">c) 4 points</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">d) 6 points</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">e) 10 points</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">f) 15 points</td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #cccccc;"> <td style="padding: 5px; text-align: center;">TOTAL Les points c), d), e) et f) ne sont pas cumulables</td> <td></td> </tr> </table>	a) 10 pts par admissibilité		b) 10 points		c) 4 points		d) 6 points		e) 10 points		f) 15 points		TOTAL Les points c), d), e) et f) ne sont pas cumulables	
a) 10 pts par admissibilité															
b) 10 points															
c) 4 points															
d) 6 points															
e) 10 points															
f) 15 points															
TOTAL Les points c), d), e) et f) ne sont pas cumulables															

IV - Affectation dans un établissement scolaire classé en ZEP en tant que titulaire (jusqu'au 31/12 2008) en Nouvelle-Calédonie

Etablissements	Année scolaire complète

* joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée

Maximum 5 points

2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement	
½ pt pour chaque année suivante	
TOTAL	

V - Affectation en tant que titulaire dans un établissement scolaire des provinces Nord ou îles Loyauté ou dans les communes de Yaté ou Thio

Etablissements	Année scolaire complète

* joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée

Maximum 20 points

4 points à partir de la 3 ^{ème} année	
4 points pour chaque année suivante	
TOTAL	

VI - Activités professionnelles sur l'ensemble de la carrière en Nouvelle-Calédonie

a) Accueil des stagiaires

* joindre la décision du vice-recteur

b) Délégué de district de l'UNSS

* joindre une attestation du vice-recteur précisant les années scolaires concernées

c) Membre de jury de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

* joindre l'attestation de participation établie par l'autorité organisatrice du concours

d) Sujets de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

* joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice du concours

e) Sujet d'examens scolaires

* joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice de l'examen

f) Appui au corps d'inspection

* joindre une attestation du corps d'inspection de l'éducation nationale

a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1pt/période - de février à août : 2 pts/période	
b) 1 pt/année scolaire entière	
c) 1 pt/justificatif 10 points maximum (concours externe et spécial non cumulables)	
d) 1 pt/justificatif 10 points maximum	
e) 1 pt/justificatif 10 points maximum	
f) 1 pt/justificatif/année scolaire quel que soit le nombre de réunions	

<input type="checkbox"/> g) Membre, en tant que titulaire ou suppléant, du conseil d'administration de l'établissement, du foyer socio-éducatif, du conseil de vie lycéenne, du conseil de vie collégienne (sauf membre de droit) et/ou professeurs ressources dans un établissement * joindre l'attestation fournie par le chef d'établissement concerné	g) 1 pt/justificatif/ année scolaire		
	<input type="checkbox"/> h) Formateur en formation continue des enseignants titulaires * joindre les convocations ou attestations de l'inspecteur de l'éducation nationale	h) 1 pt/année scolaire/par intitulé de formation	
	<input type="checkbox"/> i) Participation active à des projets pédagogiques extrascolaires non obligatoires : ateliers, chorale, club ou autres * joindre une attestation du chef d'établissement au sein duquel la participation a eu lieu	i) 1 pt/projet par an avec plafonnement des voyages organisés : * avant 2015 : ➤ <i>Voyage hors Nouvelle-Calédonie</i> organisateur et accompagnateur 1 pt/projet ➤ <i>Voyage en NC organisateur</i> 1 pt/projet * après 2015 : ➤ <i>Voyage hors NC</i> - <u>organisateur</u> : 2 pts/an - max. 10 points - <u>accompagnateur</u> : 1pt/an - max. 5 points ➤ <i>Voyage en NC organisateur</i> : 1 pt/an – max.5 points	
	<input type="checkbox"/> j) Faisant fonction (chef de travaux, assistant chef de travaux, chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, coordonnateur ALP) * joindre la décision de l'employeur précisant la durée de la fonction	j) 1 pt/an/fonction quelle que soit la durée 10 points maximum	
	<input type="checkbox"/> k) Coordonnateur de discipline en lycée général, technologique et professionnel * joindre une attestation du chef d'établissement	k) 1 pt/année scolaire complète 10 points maximum	
	<input type="checkbox"/> l) Représentants élus aux commissions administratives paritaires en tant que titulaire ou suppléant * joindre l'arrêté de désignation en tant qu' élu aux C.A.P.	l) 1 point/année civile 10 pts maximum	
	TOTAL		

<p><u>LE CANDIDAT</u></p> <p>Date : _____</p> <p>(Signature)</p>	<p><u>ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)</u></p> <p>Demande déposée le : _____</p> <p>(Signature et cachet)</p>
---	--

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation, etc ...):

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Date : _____

(Signature et cachet)

ANNEE SCOLAIRE 2018
CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE
DU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL DU 2° GRADE

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 1^{er} avril 2018 :

Etre PLP 2 de grade normal et avoir atteint le 7^{ème} échelon de son grade.

LA FICHE DE CANDIDATURE

- **doit être adressée** au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- **doit être réceptionnée** par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **9 octobre 2017**

PIECES JUSTIFICATIVES

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte**
- **Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.**

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____

CRITERES DE CLASSEMENT
(cadre réservé à l'administration)

I- Echelon au 01/04/2018

-
*** joindre le dernier arrêté d'avancement d'échelon détenu**

10 pts/échelon jusqu'au 10e échelon	
30 pts pour le 11e échelon	
5 pts/année effective dans le 11e échelon	
TOTAL	

II- Note sur 100 au 31/12/2017

Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60
*** joindre le dernier avis de notation**

Maximum
100 points

--

III- Titres acquis à la date d'ouverture de la campagne

a) Admissibilité au concours de l'agrégation ou au concours de professeurs d'ENNA

*** joindre attestation d'admissibilité ou relevés de notes**

b) Admission à l'un des concours suivants : PLP2, PLP1 ou au concours de professeurs techniques chef de travaux de CET

*** joindre l'arrêté de nomination faisant apparaître l'admission au concours**

c) Formation d'une année de reconversion effectuée en tant que PLP2 ou PLP1 avec succès, c'est-à-dire validée par les corps d'inspection et se traduisant par un changement de discipline

*** joindre l'arrêté du vice-recteur**

a) 10 points par admissibilité	
b) 5 points. Les points par concours ne sont pas cumulables entre eux	
c) 5 points	

<p>Titre ou diplôme sanctionnant :</p> <p><input type="checkbox"/> d) 2 années d'études après le BAC</p> <p><input type="checkbox"/> e) 3 années d'études après le BAC</p> <p><input type="checkbox"/> f) 4 années d'études après le BAC</p> <p><input type="checkbox"/> g) 5 années d'études après le BAC</p> <p>* joindre les diplômes, attestations ou relevés de notes</p>	<table border="1"> <tr><td>d) 4 points</td><td></td></tr> <tr><td>e) 6 points</td><td></td></tr> <tr><td>f) 10 points</td><td></td></tr> <tr><td>g) 15 points</td><td></td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td></td></tr> <tr><td>Les points d), e), f) et g) ne sont pas cumulables</td><td></td></tr> </table>	d) 4 points		e) 6 points		f) 10 points		g) 15 points		TOTAL		Les points d), e), f) et g) ne sont pas cumulables							
d) 4 points																			
e) 6 points																			
f) 10 points																			
g) 15 points																			
TOTAL																			
Les points d), e), f) et g) ne sont pas cumulables																			
<p>IV- Affectation dans un établissement scolaire classé en ZEP en tant que titulaire (jusqu'au 31/12/2008) en Nouvelle-Calédonie</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Etablissements</th> <th>Année scolaire complète</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table> <p>* joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée</p>	Etablissements	Année scolaire complète											<p style="text-align: right;">Maximum 5 points</p> <table border="1"> <tr><td>2 pts à partir de la 2^e année d'exercice dans l'établissement</td><td></td></tr> <tr><td>½ pt pour chaque année suivante</td><td></td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td></td></tr> </table>	2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement		½ pt pour chaque année suivante		TOTAL	
Etablissements	Année scolaire complète																		
2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement																			
½ pt pour chaque année suivante																			
TOTAL																			
<p>V- Affectation en tant que titulaire dans un établissement scolaire des provinces Nord ou îles Loyauté ou dans les communes de Yaté ou Thio</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Etablissements</th> <th>Année scolaire complète</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table> <p>* joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée</p>	Etablissements	Année scolaire complète											<p style="text-align: right;">Maximum 20 points</p> <table border="1"> <tr><td>4 points à partir de la 3^{ème} année</td><td></td></tr> <tr><td>4 points pour chaque année suivante</td><td></td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td></td></tr> </table>	4 points à partir de la 3 ^{ème} année		4 points pour chaque année suivante		TOTAL	
Etablissements	Année scolaire complète																		
4 points à partir de la 3 ^{ème} année																			
4 points pour chaque année suivante																			
TOTAL																			
<p>VI- Activités professionnelles sur l'ensemble de la carrière en Nouvelle-Calédonie</p> <p><input type="checkbox"/> a) Accueil des stagiaires par période entière</p> <p>* joindre la décision du vice-rectorat</p> <p><input type="checkbox"/> b) Délégué de district de l'UNSS</p> <p>* joindre une attestation du vice-recteur précisant les années scolaires concernées</p> <p><input type="checkbox"/> c) Membre de jury de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie</p> <p>* joindre l'attestation de participation établie par l'autorité organisatrice du concours</p>	<table border="1"> <tr> <td>a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1pt/période ; - de février à août : 2 pts/période ;</td> <td></td> </tr> <tr> <td>b) 1 pt/année scolaire entière</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c) 1 pt/justificatif 10 points maximum (concours externe et spécial non cumulables)</td> <td></td> </tr> </table>	a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1pt/période ; - de février à août : 2 pts/période ;		b) 1 pt/année scolaire entière		c) 1 pt/justificatif 10 points maximum (concours externe et spécial non cumulables)													
a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1pt/période ; - de février à août : 2 pts/période ;																			
b) 1 pt/année scolaire entière																			
c) 1 pt/justificatif 10 points maximum (concours externe et spécial non cumulables)																			

<p><input type="checkbox"/> d) Sujets de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie * joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice du concours</p> <p><input type="checkbox"/> e) Sujet d'examens scolaires * joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice de l'examen</p> <p><input type="checkbox"/> f) Appui au corps d'inspection * joindre une attestation du corps d'inspection de l'éducation nationale</p> <p><input type="checkbox"/> g) Membre, en tant que titulaire ou suppléant, du conseil d'administration de l'établissement, du foyer socio-éducatif, du conseil de vie lycéenne ou du conseil de vie collégienne (sauf membre de droit) et/ou professeurs ressources dans un établissement * joindre l'attestation fournie par le chef d'établissement concerné</p> <p><input type="checkbox"/> h) Formateur en formation continue des enseignants titulaires * joindre les convocations ou attestations de l'inspecteur de l'éducation nationale</p> <p><input type="checkbox"/> i) Participation active à des projets pédagogiques extrascolaires non obligatoires : ateliers, chorale, club ou autres * joindre une attestation du chef d'établissement au sein duquel la participation a eu lieu</p> <p><input type="checkbox"/> j) Faisant fonction (chef de travaux, assistant chef de travaux, chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, coordonnateur ALP) * joindre la décision de l'employeur précisant la durée de la fonction</p> <p><input type="checkbox"/> k) Coordonnateur de discipline en lycée général, technologique et professionnel * joindre une attestation du chef d'établissement</p> <p><input type="checkbox"/> l) Représentants élus aux commissions administratives paritaires en tant que titulaires ou suppléant * joindre l'arrêté de désignation en tant qu' élu aux C.A.P.</p>	<p>d) 1 pt/justificatif 10 points maximum</p> <p>e) 1 pt/justificatif 10 points maximum</p> <p>f) 1 pt/justificatif/année scolaire quel que soit le nombre de réunions</p> <p>g) 1 pt/justificatif/année scolaire</p> <p>h) 1 pt/ année scolaire / intitulé de formation</p> <p>i) 1 pt/projet par an avec plafonnement des voyages organisés : * avant 2015 : ➤ Voyage hors Nouvelle-Calédonie organisateur et accompagnateur : 1 pt/projet ➤ Voyage en NC organisateur : 1 pt/projet * après 2015 : ➤ Voyage hors NC - <u>organisateur</u> : 2 pts/an max. 10 points - <u>accompagnateur</u> : 1pt/an - max. 5 points ➤ Voyage en NC organisateur : 1 pt/an max.5 points</p> <p>j) 1 pt/an/fonction quelle que soit la durée 10 points maximum</p> <p>k) 1 pt/année scolaire 10 points maximum</p> <p>l) 1 point/année civile 10 pts maximum</p>	<p>:</p>
TOTAL		

LE CANDIDAT

Date : _____

(Signature)

**ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF
D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)**

Demande déposée le : _____

(Signature et cachet)

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation, etc ...) :

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Date : _____

(Signature et cachet)

ANNEE SCOLAIRE 2018

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CORPS DE PROFESSEUR AGREGÉ

CONDITIONS DE RECEVABILITE, au 1^{er} avril 2018 :

- être professeur certifié ou professeur de lycée professionnel de niveau 2 (PLP2) du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;
- justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement, dont 5 ans dans son corps
* joindre un état de services effectifs établi par l'employeur sous l'autorité duquel les services ont été réalisés

LA FICHE DE CANDIDATURE

- doit être adressée au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **9 octobre 2017**

***PIECES JUSTIFICATIVES ***

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte
- Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

CRITERES DE CLASSEMENT
(cadre réservé à l'administration)

I - Echelon au 01/04/2018

Echelon : _____ Date d'effet : _____

* joindre :

- L'arrêté de reclassement dans le grade hors classe et/ou dans la grille des professeurs certifiés ou PLP2 bi-admissibles
- L'arrêté d'avancement dans chacun des grades ou grille occupé (professeur certifié ou PLP2 de grade normal, hors classe ou bi-admissible)

- 10 pts/échelon réellement occupé dans le grade normal ou dans la grille des professeurs certifiés ou PLP2 bi-admissibles	
- 20 pts/échelon réellement occupé dans le grade hors classe	
Total	

II - Note sur 100 au 31.12.2017

Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60

* joindre le dernier avis de notation

Maximum
100

--

III - Discipline

- Discipline choisie dans le corps des agrégés

Avis du corps d'inspection de la discipline choisie

Favorable 10 points	
Très favorable 20 points	

Signature et visa de l'inspecteur :

IV - Titres acquis à la date d'ouverture de la campagne

a) Admissibilité au concours de l'agrégation
*** joindre l'attestation d'admissibilité ou relevés de notes**

b) Accès aux corps de professeur certifié, PLP1 ou PLP2 par concours
*** joindre l'arrêté de nomination faisant apparaître l'admission au concours**

Titre ou diplôme sanctionnant :

- c) 2 années d'études après le BAC
 d) 3 années d'études après le BAC
 e) 4 années d'études après le BAC
 f) 5 années ou + d'études après le BAC

*** joindre les diplômes, attestations ou relevés de notes**

a) 10 pts par admissibilité	
b) 10 pts. Les points par concours ne sont pas cumulables entre eux	
c) 4 points	
d) 6 points	
e) 10 points	
f) 15 points	
TOTAL Les points c), d), e) et f) ne sont pas cumulables	

V - Affectation dans un établissement scolaire classé en ZEP en tant que titulaire (jusqu'au 31/12 2008) en Nouvelle-Calédonie

Etablissements	Année scolaire complète

*** joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

Maximum 5 points

2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement	
½ pt pour chaque année suivante	
TOTAL	

VI - Affectation en tant que titulaire dans un établissement scolaire des provinces Nord ou îles Loyauté ou dans les communes de Yaté ou Thio

Etablissements	Année scolaire complète

*** joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

Maximum 20 points

4 points à partir de la 3 ^{ème} année	
4 points pour chaque année suivante	
TOTAL	

VII - Activités professionnelles sur l'ensemble de la carrière en Nouvelle-Calédonie

a) Accueil des stagiaires
*** joindre la décision du vice-recteur**

a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1pt/période - de février à août : 2 pts/période	
---	--

LE CANDIDAT

Date : _____

(Signature)

**ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF
D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)**

Demande déposée le : _____

(Signature et cachet)

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation, etc ...) :

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Date : _____

(Signature et cachet)

ANNEE SCOLAIRE 2018
CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE
DU CORPS DE PROFESSEUR AGREGÉ

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 1^{er} avril 2018 :

Etre professeur agrégé de grade normal et avoir atteint le 7^{ème} échelon de son grade.

LA FICHE DE CANDIDATURE

- **doit être adressée** au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- **doit être réceptionnée** par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **9 octobre 2017**

PIECES JUSTIFICATIVES

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte**
- **Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.**

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____

CRITERES DE CLASSEMENT
(cadre réservé à l'administration)

I- Echelon au 01/04/2018

-
***joindre le dernier arrêté d'avancement d'échelon détenu**

10 pts/échelon jusqu'au 10e échelon	
30 pts pour le 11e échelon	
5 pts/année effective complète dans le 11e échelon	
TOTAL	

II- Note sur 100 au 31/12/2017

Note administrative : ____/40 Note pédagogique : ____/60
*** joindre le dernier avis de notation**

Maximum
100 points

--

III- Titres acquis à la date d'ouverture de la campagne

a) Accès au corps de professeur agrégé par concours
*** joindre l'arrêté de nomination faisant apparaître l'admission au concours**

b) Formation d'une année de reconversion effectuée avec succès, c'est-à-dire validée par les corps d'inspection et se traduisant par un changement de discipline
*** joindre l'arrêté du vice-recteur**

Titre ou diplôme sanctionnant :

- c) 2 années d'études après le BAC
- d) 3 années d'études après le BAC
- e) 4 années d'études après le BAC
- f) 5 années d'études après le BAC

***joindre les diplômes, attestations ou relevés de notes**

a) 10 points	
b) 5 points	
c) 4 points	
d) 6 points	
e) 10 points	
f) 15 points	
TOTAL	
Les points c), d), e) et f) ne sont pas cumulables	

IV- Affectation dans un établissement scolaire classé en ZEP en tant que titulaire (jusqu'au 31/12/2008) en Nouvelle-Calédonie

Etablissements	Année scolaire complète

*** joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

Maximum
5 points

2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement	
½ pt pour chaque année suivante	
TOTAL	

V- Affectation en tant que titulaire dans un établissement scolaire des provinces Nord ou îles Loyauté ou dans les communes de Yaté ou Thio

Etablissements	Année scolaire complète

*** joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

Maximum
20 points

4 points à partir de la 3 ^{ème} année	
4 points pour chaque année suivante	
TOTAL	

VI- Activités professionnelles sur l'ensemble de la carrière en Nouvelle-Calédonie

a) Accueil des stagiaires par période entière

*** joindre la décision du vice-recteur**

b) Délégué de district de l'UNSS

*** joindre une attestation du vice-recteur précisant les années scolaires concernées**

c) Membre de jury de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

*** joindre l'attestation de participation établie par l'autorité organisatrice du concours**

d) Sujets de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

*** joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice du concours**

a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous :
- de septembre à décembre :
1 pt/période ;
- de février à août :
2 pts/période

b) 1 pt/année scolaire entière

c) 1 pt/justificatif
10 points maximum (concours externe et spécial non cumulables)

d) 1 pt/justificatif
10 points maximum

<input type="checkbox"/> e) Sujet d'examens scolaires * joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice de l'examen	e) 1 pt/justificatif 10 points maximum	
<input type="checkbox"/> f) Appui au corps d'inspection * joindre une attestation du corps d'inspection de l'éducation nationale	f) 1 pt/justificatif/année scolaire quel que soit le nombre de réunions	
<input type="checkbox"/> g) Membre, en tant que titulaire ou suppléant, du conseil d'administration de l'établissement, du foyer socio-éducatif, du conseil de vie lycéenne ou du conseil de vie collégienne (sauf membre de droit) et/ou professeurs ressources dans un établissement * joindre l'attestation fournie par le chef d'établissement concerné	g) 1 pt/justificatif/ année scolaire	
<input type="checkbox"/> h) Formateur en formation continue des enseignants titulaires * joindre les convocations ou attestations de l'inspecteur de l'éducation nationale	h) 1 pt/ année scolaire / intitulé de formation	
<input type="checkbox"/> i) Participation active à des projets pédagogiques extrascolaires non obligatoires : ateliers, chorale, club ou autres * joindre une attestation du chef d'établissement au sein duquel la participation a eu lieu	i) 1 pt/projet par an avec plafonnement des voyages organisés : * avant 2015 : ➤ <i>Voyage hors Nouvelle-Calédonie</i> organisateur et accompagnateur : 1 pt/projet ➤ <i>Voyage en NC :</i> organisateur : 1 pt/projet * après 2015 : ➤ <i>Voyage hors NC :</i> - <u>organisateur</u> : 2 pts/an max. 10 points - <u>accompagnateur</u> : 1pt/an - max. 5 points ➤ <i>Voyage en NC :</i> organisateur : 1 pt/an max.5 points	
<input type="checkbox"/> j) Faisant fonction (chef de travaux, assistant chef de travaux, chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, coordonnateur ALP) * joindre la décision de l'employeur précisant la durée de la fonction	j) 1 pt/an/fonction quelle que soit la durée 10 points maximum	
<input type="checkbox"/> k) Coordonnateur de discipline en lycée général, technologique et professionnel * joindre une attestation du chef d'établissement	k) 1 pt/année scolaire 10 points maximum	
<input type="checkbox"/> l) Représentants élus aux commissions administratives paritaires en tant que titulaires ou suppléant * joindre l'arrêté de désignation en tant qu' élu aux C.A.P.	l) 1 point/année civile 10 pts maximum	
	TOTAL	

LE CANDIDAT

Date : _____

(Signature)

**ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF
D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)**

Demande déposée le : _____

(Signature et cachet)

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation, etc ...) :

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Date : _____

(Signature et cachet)

ANNEE SCOLAIRE 2018

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CORPS DE PROFESSEUR CERTIFIE

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 1^{er} avril 2018 :

- être titulaire d'une licence dans l'une des disciplines dont la liste est fixée par l'arrêté du 6 janvier 1989 ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent au niveau national ;
- justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement, dont 5 ans dans son corps.
- * **joindre un état de services effectifs établi par l'employeur sous l'autorité duquel les services ont été réalisés**

LA FICHE DE CANDIDATURE

- **doit être adressée** au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 9 octobre 2017

***PIECES JUSTIFICATIVES ***

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte**
- **Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.**

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____	CRITERES DE CLASSEMENT (cadre réservé à l'administration)						
I - Echelon au 01/04/2018 Echelon : _____ Date d'effet : _____ * joindre : - L'arrêté de reclassement dans le grade hors classe et/ou dans la grille des professeurs certifiés ou PLP2 bi-admissibles - L'arrêté d'avancement dans chacun des grades ou grille occupé (professeur certifié ou PLP2 de grade normal, hors classe ou bi-admissible	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; padding: 2px;">- 10 pts/échelon réellement occupé dans le grade normal ou dans la grille des professeurs certifiés ou PLP2 bi-admissibles</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">- 20 pts/échelon réellement occupé dans le grade hors classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">Total</td> <td></td> </tr> </table>	- 10 pts/échelon réellement occupé dans le grade normal ou dans la grille des professeurs certifiés ou PLP2 bi-admissibles		- 20 pts/échelon réellement occupé dans le grade hors classe		Total	
- 10 pts/échelon réellement occupé dans le grade normal ou dans la grille des professeurs certifiés ou PLP2 bi-admissibles							
- 20 pts/échelon réellement occupé dans le grade hors classe							
Total							
II - Note sur 100 au 31.12.2017 Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60 * joindre le dernier avis de notation	Maximum 100 <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>						
III- Discipline - Discipline choisie dans le corps des certifiés	<p style="text-align: center;">Avis du corps d'inspection de la discipline choisie</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; padding: 2px;">Favorable 10 points</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Très favorable 20 points</td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Signature et visa de l'inspecteur :</p>	Favorable 10 points		Très favorable 20 points			
Favorable 10 points							
Très favorable 20 points							

IV- Titres acquis à la date d'ouverture de la campagne

- a) Admissibilité à l'un des concours suivants : CAPES, CAPEPS, CAPET

***joindre l'attestation d'admissibilité ou relevés de notes**

- b) Admissibilité à l'un des concours suivants : PLP1, PLP2

***joindre l'attestation d'admissibilité ou relevés de notes**

Titre ou diplôme sanctionnant :

- c) 2 années d'études après le BAC

- d) 3 années d'études après le BAC

- e) 4 années d'études après le BAC

- f) 5 années d'études après le BAC

***joindre les diplômes, attestations ou relevés de notes**

a) 10 pts par admissibilité	
b) 5 pts par admissibilité	
c) 4 points	
d) 6 points	
e) 10 points	
f) 15 points	
TOTAL Les points c), d), e) et f) ne sont pas cumulables	

V - Affectation dans un établissement scolaire classé en ZEP en tant que titulaire (jusqu'au 31/12 2008) en Nouvelle-Calédonie

Etablissements	Année scolaire complète

***joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

Maximum 5 points

2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement	
½ pt pour chaque année suivante	
TOTAL	

VI - Affectation en tant que titulaire dans un établissement scolaire des provinces Nord ou îles Loyauté ou dans les communes de Yaté ou Thio

Etablissement	Année scolaire complète

***joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée**

Maximum 20 points

4 points à partir de la 3 ^{ème} année	
4 points pour chaque année suivante	
TOTAL	

VII - Activités professionnelles sur l'ensemble de la carrière en Nouvelle-Calédonie

- a) Accueil des stagiaires

***joindre la décision du vice-recteur**

a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1pt/période - de février à août : 2 pts/période	
---	--

LE CANDIDAT

Date : _____

(Signature)

**ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF
D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)**

Demande déposée le : _____

(Signature et cachet)

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation, etc ...) :

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Date : _____

(Signature et cachet)

ANNEE SCOLAIRE 2018
CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE
DU CORPS DE PROFESSEUR CERTIFIE

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 1^{er} avril 2018 :

Etre professeurs certifié de grade normal et avoir atteint le 7^{ème} échelon de son grade.

LA FICHE DE CANDIDATURE

- **doit être adressée** au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- **doit être réceptionnée** par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le **9 octobre 2017**

PIECES JUSTIFICATIVES

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte**
- **Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.**

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

CRITERES DE CLASSEMENT
(cadre réservé à l'administration)

I - Echelon au 01/04/2018

-
*** joindre le dernier arrêté d'avancement d'échelon détenu**

10 pts/échelon jusqu'au 10e échelon	
30 pts pour le 11e échelon	
5 pts/année effective complète dans le 11e échelon	
TOTAL	

II- Note sur 100 au 31/12/2017

Note administrative : _____/40 Note pédagogique : _____/60

*** joindre le dernier avis de notation**

Maximum
100 points

--

III- Titres acquis à la date d'ouverture de la campagne

a) Admissibilité au concours de l'agrégation

***joindre attestation d'admissibilité ou relevés de notes**

b) Accès au corps de professeur certifié par concours

*** joindre l'arrêté de nomination faisant apparaître l'admission au concours**

Titre ou diplôme sanctionnant :

c) 2 années d'études après le BAC

d) 3 années d'études après le BAC

e) 4 années d'études après le BAC

f) 5 années d'études après le BAC

*** joindre les diplômes, attestations ou relevés de notes**

a) 10 pts par admissibilité	
b) 5 points	
c) 4 points	
d) 6 points	
e) 10 points	
f) 15 points	
TOTAL	
Les points c), d), e) et f) ne sont pas cumulables	

IV- Affectation dans un établissement scolaire classé en ZEP en tant que titulaire (jusqu'au 31/12 2008) en Nouvelle-Calédonie

Maximum
5 points

Etablissements	Année scolaire complète

2 pts à partir de la 2 ^e année d'exercice dans l'établissement	
½ pt pour chaque année suivante	
TOTAL	

* joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée

V- Affectation en tant que titulaire dans un établissement scolaire des provinces Nord ou îles Loyauté ou dans les communes de Yaté ou Thio

Maximum
20 points

Etablissements	Année scolaire complète

4 points à partir de la 3 ^{ème} année	
4 points pour chaque année suivante	
TOTAL	

* joindre l'attestation annexée à la présente fiche de candidature renseignée par le chef d'établissement au sein duquel l'affectation a été prononcée

VI- Activités professionnelles sur l'ensemble de la carrière en Nouvelle-Calédonie

a) Accueil des stagiaires par période entière

* joindre la décision du vice-rectorat

b) Délégué de district de l'UNSS

* joindre une attestation du vice-recteur précisant les années scolaires concernées

c) Membre de jury de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

* joindre l'attestation de participation établie par l'autorité organisatrice du concours

d) Sujets de concours d'accès à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie ou de l'Etat organisé en Nouvelle-Calédonie

* joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice du concours

e) Sujet d'examens scolaires

* joindre l'attestation de réalisation de sujets établie par l'autorité organisatrice de l'examen

f) Appui au corps d'inspection

* joindre une attestation du corps d'inspection de l'éducation nationale

a) quel que soit le nombre de stagiaires accueillis sous réserve d'un accueil durant la totalité de l'une des périodes ci-dessous : - de septembre à décembre : 1 pt/période ; - de février à août : 2 pts/période	
b) 1 pt/année scolaire entière	
c) 1 pt/justificatif 10 points maximum (concours externe et spécial non cumulables)	
d) 1 pt/justificatif 10 points maximum	
e) 1 pt/justificatif 10 points maximum	
f) 1 pt/justificatif/année scolaire quel que soit le nombre de réunions	

<input type="checkbox"/> g) Membre, en tant que titulaire ou suppléant, du conseil d'administration de l'établissement, du foyer socio-éducatif, du conseil de vie lycéenne ou du conseil de vie collégienne (sauf membre de droit) et/ou professeurs ressources dans un établissement * joindre l'attestation fournie par le chef d'établissement concerné	g) 1 pt/justificatif/année scolaire		
	<input type="checkbox"/> h) Formateur en formation continue des enseignants titulaires * joindre les convocations ou attestations de l'inspecteur de l'éducation nationale	h) 1 pt/ année scolaire/ intitulé de formation	
	<input type="checkbox"/> i) Participation active à des projets pédagogiques extrascolaires non obligatoires : ateliers, chorale, club ou autres * joindre une attestation du chef d'établissement au sein duquel la participation a eu lieu	i) 1 pt/projet par an avec plafonnement des voyages organisés : *avant 2015 : ➤ <i>Voyage hors Nouvelle-Calédonie</i> organisateur et accompagnateur : 1 pt/projet ➤ <i>Voyage en NC</i> organisateur : 1 pt/projet *après 2015 : ➤ <i>Voyage hors NC</i> - organisateur : 2 pts/an - max. 10 points - accompagnateur : 1pt/an- max. 5 points ➤ <i>Voyage en NC</i> organisateur : 1 pt/an – max.5 points	
	<input type="checkbox"/> j) Faisant fonction (chef de travaux, assistant chef de travaux, chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, coordonnateur ALP) * joindre la décision de l'employeur précisant la durée de la fonction	j) 1 pt/an/fonction quelle que soit la durée 10 points maximum	
	<input type="checkbox"/> k) Coordonnateur de discipline en lycée général, technologique et professionnel * joindre une attestation du chef d'établissement	k) 1 pt/année scolaire 10 points maximum	
	<input type="checkbox"/> l) Représentants élus aux commissions administratives paritaires en tant que titulaires ou suppléant *joindre l'arrêté de désignation en tant qu' élu aux C.A.P.	l) 1 point/année civile 10 pts maximum	
		TOTAL	

LE CANDIDAT

Date : _____

(Signature)

**ENREGISTREMENT AUPRES DU CHEF
D'ETABLISSEMENT (collèges, lycées,...)**

Demande déposée le : _____

(Signature et cachet)

AVIS DE L'EMPLOYEUR (Vice-recteur, directeur d'organisme de formation, etc ...) :

FAVORABLE (10 points)

TRES FAVORABLE (20 points)

DEFAVORABLE (0 point)

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Date : _____

(Signature et cachet)



**ATTESTATION
D’AFFECTATION JUSQU’AU 31 DECEMBRE 2008 EN ZONE D’EDUCATION
PRIORITAIRE EN NOUVELLE CALEDONIE
EN TANT QUE TITULAIRE**

Je soussigné, Mme/M.....
(fonction)

certifie que Mme/M.....
a exercé ses fonctions au sein d’un établissement scolaire classé en zone d’éducation
prioritaire (préciser le nom)

Durant la totalité de l’année scolaire : (préciser les années scolaires)

NB :

- *seules les années scolaires complètes comptent ;*
- *pour être recevable, l’attestation doit être renseignée par le chef de l’établissement scolaire concerné*

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

(Signature et cachet du signataire)



**ATTESTATION
D’AFFECTATION DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE DES PROVINCES
NORD OU ILES LOYAUTE OU AU SEIN DES COMMUNES DE THIO OU YATE
EN TANT QUE TITULAIRE**

Je soussigné, Mme/M.....,
(fonction)

certifie que Mme/M.....
a exercé ses fonctions au sein d’un établissement scolaire (préciser le nom)

situé au sein de la :

- Province Nord
- Province des îles Loyauté
- Commune de Thio
- Commune de Yaté

Durant la totalité de l’année scolaire : (préciser les années scolaires)

NB :

- *seules les années scolaires complètes comptent ;*
- *pour être recevable, l’attestation doit être renseignée par le chef de l’établissement scolaire concerné*

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

(Signature et cachet du signataire)